

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Mai 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICHARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Florent TANI et Mme Laurence PELÉ LEGOUX.

OBJET :	<i>Règlement intérieur des accueils périscolaires.</i>
----------------	--

N° 2018 / 05 / 09

Le règlement intérieur des accueils périscolaires approuvé lors du Conseil municipal du 18 Septembre 2014 et modifié le 25 Juin 2015 concernait le groupe scolaire Anatole France uniquement.

Avec l'ouverture de l'école Andrée Chedid à la rentrée 2017 et la modification des horaires des écoles à la rentrée 2018, ce règlement est devenu obsolète.

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur à la nouvelle organisation,

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires de la Ville de Blain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Éducation-Enfance en date du 27 avril 2018.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur des accueils périscolaires, applicable au 1^{er} Septembre 2018.

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à rendre compte en séance du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juin 2018,
Le Maire,

